

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2017**

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Fabien MANINI

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien MANINI est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

Adopté à la majorité, par 42 voix pour et 1 contre

4) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

5) INFORMATION SUR LE BILAN ENERGETIQUE DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE DE 2006 A 2015

6) CONVENTION DE PARTENARIAT – DISPOSITIF 2ÈME CHANCE

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à signer la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

7) MISE EN ŒUVRE DES CHANTIERS ÉDUCATIFS D'ÉTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention Ville / Fondation des Amis Jeudi-Dimanche au titre des chantiers éducatifs d'été de l'année 2017 et autorise sa signature par Monsieur le Député-Maire.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

8) FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE – ANNÉE 2016 – CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de participation financière avec la Métropole de Lyon et autorise sa signature par Monsieur le Député-Maire.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

9) MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'INFORMATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à signer tout document utile dans la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

10) OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR 3F – IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES – 44 BIS AVENUE MARC SANGNIER – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social de 11 logements (8 P.L.U.S. et 3 P.L.A.i) par 3F Immobilière Rhône-Alpes au 44 bis avenue Marc Sangnier. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer la convention de participation financière. La dépense de 26 534 € sera prélevée sur les crédits ouverts pour partie au budget de l'année 2017, et pour le solde l'année de fin de chantier, conformément aux dispositions de la convention de participation financière, selon le plan de compte fonction 72 nature 2042.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

11) PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal demande :

- . la création d'une liaison routière entre le quartier des Marronniers et le périphérique Nord afin de protéger le centre de Caluire du trafic de transit,
 - . l'amélioration de l'offre de transports en commun pour les liaisons de périphérie à périphérie,
 - . une meilleure prise en compte de l'intégration urbaine des lignes de transports collectifs notamment à Saint Clair et sur la voie de la Dombes,
 - . la réouverture aux voyageurs de la gare de Saint Clair,
 - . la création à Caluire et Cuire d'une halte fluviale sur la Saône, dans la perspective de la mise en service d'une navette fluviale
 - . l'étude de l'ouverture d'une halte également côté Rhône.
- et émet en l'état un avis défavorable sur le projet de PDU.

Après le rejet de l'amendement proposé par M. PAYEN, à la majorité, le texte non amendé a été soumis au vote du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité par 34 voix pour, 6 contre et 3 abstentions.

12) ADHÉSION À L'ASSOCIATION " SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ROSES "

Rapporteur : M.H. ROUCHON

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Ville à l'association « Société Française des Roses ». La dépense correspondante sera imputée sur le compte, Nature 6281, Fonction 823.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

13) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX AVEC LE FCL TENNIS – AVENANT N° 2

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve l'avenant N° 2 entre la Ville et le FCL tennis et autorise Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

14) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS ET DE LOCAUX AVEC LE FCL HOCKEY – AVENANT N° 1

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal approuve l'avenant N° 1 entre la Ville et le FCL Hockey et autorise Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

15) ESPACE CAFÉTÉRIA AU SEIN DE LA PISCINE MUNICIPALE ISABELLE JOUFFROY – FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Rapporteur : D. COUTURIER

Le Conseil Municipal fixe à 400 € par mois le montant de la part fixe de la redevance d'occupation de la cafétéria située dans l'enceinte de la piscine municipale, fixe à 10 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé le montant de la part variable pour les mois de juillet et août et à 5 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé le montant de la part variable pour la période allant de septembre à juin.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

16) ANNÉE 2016 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve l'état des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice comptable 2016.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

17) EXERCICE 2016 – APPROBATION DE LA GESTION DU COMPTABLE

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal déclare que la gestion du comptable n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

18) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2016

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Maire ne pouvant présider l'assemblée lors du vote sur le compte administratif (article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal élit, à l'unanimité par 43 voix pour, M. JOINT comme président spécial.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section de fonctionnement	a	42 726 347.40	g	43 631 040.51
	Section d'investissement	b	10 001 738.44	h	9 711 834.30
+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	1 227 712.78
	Report en section d'investissement (001)	d		j	915 238.78
=		=			
TOTAL (réalisations + reports)			52 727 085.84 =a+b+c+d		55 485 828.37 =g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	1 358 960.27	l	70 000.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		1 358 960.27 =e+f		70 000.00 =k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		42 726 347.40 =a+c+e		44 858 753.29 =g+i+k
	Section d'investissement		11 358 898.71 =b+d+f		10 697 073.08 =h+j+l
	TOTAL CUMULE		54 084 045.11 =a+b+c+d+e+f		55 555 826.37 =g+h+i+j+k+l

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Taxes restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 358 960.27	70 000.00
			70 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	42 160.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 455.80	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	160 714.68	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 086 628.19	
22	IMMOBILISATIONS EN COURS		

Adopté à la majorité par 33 voix pour, 5 contre et 4 abstentions. (M. COCHET ne participe pas aux délibérations ni au vote)

19) EXERCICE 2016 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 qui s'élève à 2 133 405,89 € au Budget primitif de 2017 :

- d'une part à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 661 625,63 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- d'autre part, pour le solde de 1 471 780,26 €, en section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Récapitulatif de l'affectation du résultat 2016 au budget primitif de 2017	
Résultat d'investissement 2016 à reporter sur 2017 (compte 001)	625 334,64 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 à reporter sur 2017	-1 286 960,27 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2016	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	661 625,63 €
- « Résultat de fonctionnement reporté » (compte 002)	1 471 780,26 €

Adopté à la majorité, par 36 voix pour 7 abstentions.

20) ANNÉE 2016 – BILAN SUR LA FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2016 et constate que cet état figure en annexe du compte administratif.

Adopté à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions.

21) AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve la création des onze autorisations de programme présentées.

Adopté à la majorité par 34 voix pour, 1 contre et 8 abstentions.

22) BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Adoption du budget primitif 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	42 259 326.26	40 787 546.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 471 780.26
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		42 259 326.26	42 259 326.26

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	10 329 099.27	10 990 724.80
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 356 960.27	70 000.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		625 334.64
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		11 686 059.54	11 686 059.54
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		53 945 385.80	53 945 385.80

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	7 852 876.98		8 003 010.30	8 003 010.30	8 003 010.30
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	23 146 044.00		23 824 020.00	23 824 020.00	23 824 020.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 821 784.48		2 831 798.93	2 831 798.93	2 831 798.93
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 806 824.37		3 721 052.00	3 721 052.00	3 721 052.00
73	IMPOTS ET TAXES					
Total des dépenses de gestion courante		37 627 529.83		38 379 881.23	38 379 881.23	38 379 881.23
66	CHARGES FINANCIERES	1 622 803.00		1 480 000.00	1 480 000.00	1 480 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 400.00		48 700.00	48 700.00	48 700.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		39 220 832.83		39 908 581.23	39 908 581.23	39 908 581.23
029	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 288 436.46		1 250 745.03	1 250 745.03	1 250 745.03
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 064 903.49		1 100 000.00	1 100 000.00	1 100 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 353 339.95		2 360 745.03	2 360 745.03	2 360 745.03
TOTAL		41 574 172.78		42 259 326.26	42 259 326.26	42 259 326.26

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

42 259 326.26

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	41 000.00		49 000.00	49 000.00	49 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	3 770 640.00		3 794 560.00	3 794 560.00	3 794 560.00
73	IMPOTS ET TAXES	29 702 000.00		30 801 683.00	30 501 683.00	30 501 683.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 546 790.00		6 046 103.00	6 046 103.00	6 046 103.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	79 833.00		122 200.00	122 200.00	122 200.00
Total des recettes de gestion courante		40 140 260.00		40 513 546.00	40 513 546.00	40 513 546.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 200.00		24 000.00	24 000.00	24 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 146 460.00		40 537 546.00	40 537 546.00	40 537 546.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	200 000.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		200 000.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
TOTAL		40 346 460.00		40 787 546.00	40 787 546.00	40 787 546.00

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

1 471 780.26

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

42 259 326.26

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2 100 745.03

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL BUDGET
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	248 241.44	42 160.90	339 248.00	339 248.00	361 408.90
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT, VERSEES	416 993.50	73 456.60	448 666.00	448 666.00	522 322.50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 510 045.48	180 714.68	1 704 285.27	1 704 285.27	1 864 999.55
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 394 777.89	1 080 626.19	2 978 200.00	2 978 200.00	4 056 826.19
Total des dépenses d'équipement		7 569 748.31	1 366 960.27	5 470 599.27	5 470 599.27	6 827 559.54
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			350 000.00	350 000.00	350 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 274 906.00		4 255 500.00	4 255 500.00	4 255 500.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			3 000.00	3 000.00	3 000.00
Total des dépenses financières		4 274 906.00		4 608 500.00	4 608 500.00	4 608 500.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		11 844 654.31	1 366 960.27	10 079 099.27	10 079 099.27	11 436 059.54
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	200 000.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000.00				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		300 000.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
TOTAL		12 144 654.31	1 366 960.27	10 329 099.27	10 329 099.27	11 686 059.54

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	11 686 059.54

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL BUDGET
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 139)	1 021 192.44	70 000.00	792 386.04	792 386.04	852 386.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 168 153.05		4 040 000.00	4 040 000.00	4 040 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement		4 189 345.49	70 000.00	4 832 386.04	4 832 386.04	4 902 386.04
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 370 720.00		945 968.20	945 968.20	845 968.20
1066	Excédents de fonct. capitalisés	1 418 010.09		661 625.63	661 625.63	661 625.63
165	Dépôts et cautionnements reçus					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 600 000.00		2 200 000.00	2 200 000.00	2 200 000.00
324	PRODUITS DES CESSIONS					
Total des recettes financières		4 586 730.09		3 607 593.83	3 607 593.83	3 607 593.83
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		8 776 075.58	70 000.00	8 639 979.87	8 639 979.87	8 709 979.87
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 288 436.46		1 250 745.03	1 250 745.03	1 250 745.03
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 064 303.49		1 100 000.00	1 100 000.00	1 100 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000.00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 453 739.95		2 350 745.03	2 350 745.03	2 350 745.03
TOTAL		11 229 415.63	70 000.00	10 990 724.90	10 990 724.90	11 060 724.90

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	11 686 059.54
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 100 745.03

Adopté à la majorité par 34 voix pour, 5 contre et 4 abstentions.

23) FORMATION DES ÉLUS – EXERCICE 2017

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve la répartition suivante des crédits alloués à la formation des élus :

LISTES	NOMBRE DE CONSEILLERS	CRÉDITS PROPOSÉS POUR 2017
Parce que nous aimons Caluire et Cuire, continuons ensemble !	34	25 165 €
Caluire et Cuire en mouvement	4	2 960 €
Caluire et Cuire Bleu Marine	2	1 480 €
Caluire et Cuire Citoyens	2	1 480 €
Démocratie et Citoyenneté à Caluire	1	740 €
TOTAL	43	31 825 €

Les crédits correspondants seront imputés au budget primitif de l'exercice 2017 au compte nature 6535 fonction 021.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

24) EXERCICE 2017 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal adopte pour 2017 les taux présentés ci-dessous, identiques à ceux de 2016.

TAXE	TAUX 2016	TAUX 2017
HABITATION	17,95 %	17,95 %
FONCIER BATI	18,30 %	18,30 %
FONCIER NON BATI	33,41 %	33,41 %

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 abstentions.

25) GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'UN EMPRUNT À CONTRACTER PAR 3F - IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES POUR LA RÉNOVATION DE 50 LOGEMENTS SITUÉS 13-17 MONTÉE DE LA SOEUR VIALLY

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal accorde la garantie financière de la commune à la société 3F- Immobilière Rhône-Alpes pour le prêt qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques présentées ci-dessous :

PAM

Montant	: 680 000 €
Quotité garantie	: 15%
Montant garanti	: 102 000 €
Durée d'amortissement	: 20 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A (le taux effectif sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat) + 60 pdb
Profil d'amortissement	: amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	: Double révisabilité limitée
Taux annuel de progressivité	: 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%	

Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la société 3F- Immobilière Rhône-Alpes pour la garantie des paiements en capital et intérêts de l'emprunt susvisé et à intervenir au nom de la commune au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société 3F- Immobilière Rhône-Alpes.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

26) COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – PROPOSITION D'UNE LISTE DE SEPT NOMS À LA MÉTROPOLE DE LYON

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve la liste de sept membres de la commission communale des impôts directs comme personnes qualifiées pouvant participer à la commission intercommunale des impôts directs qui sera transmise à la Métropole de Lyon.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 7 abstentions.

27) ADHÉSION AU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL ET MÉTROPOLITAIN DE MÉDIATION FAMILIALE

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018 et de l'avenant d'adhésion de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2017 et autorise leur signature par Monsieur le Député-Maire. Le Conseil Municipal décide de participer financièrement au dispositif sur la base de 24 € par séance pour les familles caluirardes qui auront recours à la médiation familiale sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

28) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU RHÔNE POUR LA CRÈCHE JARDIN GRENADINE

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la crèche « Jardin Grenadine » pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2019 et autorise sa signature par Monsieur le Député-Maire.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

29) CONVENTION D'ACCÈS À L'ESPACE SÉCURISÉ DE LA CAF " MON COMPTE PARTENAIRE "

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'accès à Mon Compte Partenaire et du contrat de service pris en application de cette convention et autorise leur signature par Monsieur le Député-Maire.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

29) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2017

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal accorde les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2017 pour un montant total de 2 035 631,89 €. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017 sur les différents comptes budgétaires concernés.

EXERCICE 2017 - SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITIONS D'OCTROI				
(Article L2311-7 du C.G.C.T)				
Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CCAS			
657362	Social	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public communal	902 500 €
SOUS-TOTAL NATURE 657362				902 500 €
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE			
6574	Culture	ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE (AMC2)	Association loi 1901	475 800 €
6574	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE DE CALUIRE ET CUIRE	Association loi 1901	39 111 €
6574	Sport	ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HANDBALL	Association loi 1901	32 237 €
6574	Sport	CALUIRE SPORTING CLUB	Association loi 1901	32 152 €
6574	Sport	JEANNE D'ARC DE CALUIRE - ALOUETTES DE CALUIRE	Association loi 1901	23 334 €
6574	Sport/Enfance	AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	85 739 €
6574	Social/Culture	ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS (Montessuy et Berges du Rhône)	Association loi 1901	242 079 €
6574	Emploi	MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SAONE	Association loi 1901	40 612 €
6574	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE	Association loi 1901	162 067,89 €
SOUS-TOTAL NATURE 6574				1 133 131,89 €
TOTAL SUBVENTIONS				2 035 631,89 €

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 2 abstentions (M. TOLLET ne prend pas part au vote).

30) CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les créations d'emplois permanents et non permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

31) EMPLOIS BÉNÉFICIAIRE DE LOGEMENTS DE FONCTION

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal fixe la liste des emplois bénéficiant gratuitement d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et des emplois bénéficiant d'un logement attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte. Monsieur le Député-Maire est autorisé à établir les arrêtés individuels de concession et les conventions d'occupation.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

Le Député-Maire,
Philippe COCHET

